

**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINT-JOSSE-TEN-NODE**
Service Urbanisme
M. Jean DEMANNEZ
Avenue de l'Astronomie, 13
1210 BRUXELLES.

V/Réf : P.U.18.996 – corr. : B. Ruelle
N/Réf. : AVL/CC/SJN-2.10/s.382
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NODE. Rue Gineste, 3 / Place Rogier : Hôtel Crowne Plaza :
placement d'une bâche publicitaire.

En réponse à votre lettre du 29 novembre sous référence, réceptionnée le 5 décembre 2005, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 21 décembre 2005, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur l'installation, pour une durée indéterminée, d'une bâche publicitaire de 86,4 m² en façade d'un hôtel bordant un axe de circulation stratégique de la capitale.

Pour mémoire, la Commission s'est prononcée, en ses séances des 25 août 2004 et 6 avril 2005 sur des demandes similaires, concernant le même bâtiment. Il s'agissait néanmoins d'installations temporaires. Dans ses avis émis sur ces deux précédentes demandes, elle disait ne pas encourager le principe-même de l'intervention consistant à utiliser les façades d'un immeuble bénéficiant d'une situation privilégiée dans la ville comme support publicitaire en raison de l'impact visuel conséquent de ces dispositifs sur l'environnement urbain (notamment les perspectives vers la basilique de Koekelberg et le parc du Botanique tout proche).

Bien qu'elle ne mît pas en cause le contenu esthétique de ces bâches, la CRMS réprouvait leurs dimensions excessives et leur présence envahissante dans le paysage du quartier.

Le présent projet étant identique aux précédents, la commission réitère ses avis négatifs antérieurs, dans leur intégralité et s'inquiète d'autant plus de la répétition de ces installations que la présente demande ne donne aucune précision sur la durée d'installation de cette nouvelle bâche. A cet égard, la CRMS souligne qu'elle est défavorable à la présence permanente d'enseignes de telles dimensions dans la ville.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.